



Spécification pour l'utilisation de la procédure alternative eBill dans Swiss QR Code

Contrôle des modifications

Version	Date	Modifications	Chapitre
1.0	16.11.2018	Première édition	Tous

Remarques générales

Tous les droits relatifs à ce document sont réservés, également ceux concernant la reproduction photo-mécanique et l'enregistrement sur des supports électroniques ainsi que la traduction dans des langues étrangères. SIX se réserve, le cas échéant, le droit de modifier ce document.

Le document a été élaboré avec le plus grand soin, toutefois des erreurs et imprécisions ne peuvent pas être totalement exclues. Pour les erreurs et leurs conséquences, SIX décline toute garantie et toute responsabilité juridique.

Si vous constatez d'éventuelles erreurs dans ce document ou si vous avez des propositions d'amélioration à nous soumettre, nous serions reconnaissants de vos commentaires par e-mail à banking-support@six-group.com.

A propos de ce document

Public visé

La spécification pour l'adressage d'eBill par la QR-facture est destinée aux partenaires de réseau, émetteurs de factures ainsi qu'à leurs partenaires dans le domaine des logiciels, qui établissent des QR-factures et souhaitent en même temps aussi contacter des destinataires via eBill.

But

La spécification pour l'adressage d'eBill par la QR-facture est un complément aux [Implementation Guidelines suisses pour QR-facture](#) [1]. Elle décrit la manière avec laquelle les champs «Communication structurée» et «Paramètres de procédure alternative» de la QR-facture peuvent être renseignés, afin de permettre aux partenaires de réseau une conversion aussi simple que possible de la QR-facture en une facture eBill.

Table des matières

1. Conversion automatique de QR-factures	4
2. Informations supplémentaires structurées de l'émetteur de la facture dans l'élément «Information de facture»	5
3. Renseignement de l'élément «Paramètres de procédure alternative»	6
4. Limitations	7

Documents de référence

Réf.	Document	Titre	Source
[1]	IG QR-facture	<u>Implementation Guidelines suisses pour QR-facture</u> – Spécifications techniques et fonctionnelles de la section paiement avec Swiss QR Code	SIX
[2]	Informations structurelles de l'émetteur de factures	« <u>Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures pour la QR-facture</u> » de Swico	Swico

1. Conversion automatique de QR-factures

Pour permettre avec la QR-facture, également et simultanément l'accès à eBill, les partenaires de réseau peuvent fournir une conversion automatique de QR-factures vers le format eBill.

Pour la conversion vers le format eBill, les éléments suivants, non couverts par la QR-facture, sont nécessaires:

Élément	Explications
<i>businessCaseDate</i>	Date de l'opération bancaire ou date de la facture
<i>dueDate</i>	Date d'échéance
<i>referenceNumber</i>	Référence de facturation ou numéro de facture
<i>payableAmountCanBeModified</i>	Soit «true», soit «false»; indique si la modification du montant de la facture est autorisée. Etant donné que le montant du paiement sur la QR-facture est défini sous forme de champ optionnel, cet élément contient toujours la valeur «true».)
<i>billerID</i>	Identification sans équivoque de l'émetteur de la facture
<i>emailAddress</i>	Adresse e-mail du destinataire de la facture
<i>billRecipientID</i>	Identification alternative sans équivoque du destinataire de la facture (p. ex. PID)

Dans le Swiss QR Code, des données pour des procédures alternatives dans le contexte de paiements peuvent être livrées dans l'élément «Paramètres de procédure alternative». Cet élément peut être utilisé pour la livraison des données manquantes.

QRCH +AltPmtInf ++AltPmt	AltPmt
--------------------------------	--------

Illustration 1: Élément de données «Paramètres de procédure alternative» Swiss QR Code

En raison des limitations de l'élément «Paramètres de procédure alternative», d'autres champs de données peuvent être livrés dans l'élément «Information de facture» en tant qu'informations supplémentaires structurées.

QRCH +RmtInf ++AddInf +++StrdBkgInf	StrdBkgInf
--	------------

Illustration 2: Élément de données «Informations de facture» Swiss QR Code

SIX recommande d'utiliser ce champ. Alternativement, l'émetteur de facture et le partenaire de réseau peuvent convenir bilatéralement de quelle manière les informations en question sont transmises au partenaire de réseau.

Renseignement des éléments:

Élément	Renseigné à partir de
<i>businessCaseDate</i>	Conformément à l'accord entre l'émetteur de la facture et le partenaire de réseau ou à partir de « <i>Information de facture</i> », voir le chapitre 2.
<i>dueDate</i>	Conformément à l'accord entre l'émetteur de la facture et le partenaire de réseau ou à partir de « <i>Information de facture</i> », voir le chapitre 2.
<i>referenceNumber</i>	Conformément à l'accord entre l'émetteur de la facture et le partenaire de réseau ou à partir de « <i>Information de facture</i> », voir le chapitre 2.
<i>payableAmountCanBeModified</i>	Valeur fixe.
<i>billerID</i>	Le partenaire de réseau connaît cette information et l'élément peut être renseigné lors de la conversion.
<i>emailAddress</i>	« <i>Paramètres de procédure alternative</i> », voir le chapitre 3.
<i>billRecipientID</i>	« <i>Paramètres de procédure alternative</i> », voir le chapitre 3.

2. Informations supplémentaires structurées de l'émetteur de la facture dans l'élément «*Information de facture*»

Les données suivantes peuvent être livrées en tant qu'informations supplémentaires structurées dans l'élément «*Information de facture*». Pour le renseignement de l'élément, il convient d'utiliser la définition de syntaxe de Swico:

Élément	Explications
<i>businessCaseDate</i>	Correspond à la balise /11/ (date du document)
<i>referenceNumber</i>	Correspond à la balise /10/ (numéro de facture) En raison des limitations du format eBill, l'élément <i>referenceNumber</i> peut avoir une longueur maximale de 120 caractères.
<i>dueDate</i>	La date d'échéance doit être livrée comme condition dans la balise /40/ , dans laquelle le délai (jours) est indiqué. La date du document (balise /11/) sert de date de référence.

Exemple: Facture du 05.11.2018, à payer jusqu'au 05.12.2018 (délai de paiement de 30 jours)

S1/10/10201409/11/181105/40/0:30

Des informations complémentaires sur la définition de syntaxe de Swico sont disponibles dans les [Implementation Guidelines suisses pour QR-facture](#) version 2.0 (annexe E: «*Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures pour la QR-facture*» de Swico) ainsi que sous www.swico.ch/fr/prestations/qr-facture [2]

Les émetteurs de factures, qui souhaitent adresser eBill via la procédure alternative dans la QR-facture, doivent soit livrer les informations supplémentaires structurées, soit trouver une solution avec leur par-

tenaire de réseau, pour la transmission des informations en question. SIX recommande d'utiliser les informations supplémentaires structurées conformément aux prescriptions de Swico.

3. Renseignement de l'élément «Paramètres de procédure alternative»

Pour le renseignement de l'élément «*Paramètres de procédure alternative*» pour la procédure alternative eBill, il convient de respecter les règles suivantes:

- Les cinq premiers caractères (alphanumériques) constituent l'identifiant de la procédure alternative eBill:
 - Identifiant pour eBill = **eBill**
- Le caractère suivant doit contenir le caractère de séparation utilisé pour les sous-éléments. Il convient d'utiliser le caractère «/» en tant que caractère de séparation (de manière analogue au caractère de séparation dans l'élément «*Information de facture*»).
- L'identifiant de la procédure alternative est suivi par l'identifiant du type d'opération bancaire (*type*). Celui-ci doit être livré de la manière suivante dans l'élément pour l'AV1:
 - Factures et factures rectificatives: **B**
 - Rappels: **R**
- Les sous-éléments suivants à l'intérieur de la longueur de champ autorisée (100) de l'élément *AltPmt* doivent être livrés:
 - Identification du destinataire de la facture
 - *emailAddress* ou
 - *billRecipientID* (maxLength: 17, pattern: ([0-9])*)
 - *referencedBill* (numéro de facture de l'opération bancaire référencée): Ce sous-élément est optionnel. Il ne doit être renseigné que pour les rappels et les factures rectificative afin d'identifier la facture initiale.

L'élément *AltPmt* pour la procédure alternative doit être renseigné conformément au tableau suivant (les champs marqués en rouge doivent être livrés impérativement):

Élément <i>AltPmt</i>	Renseignement de l'élément	Exemples
AV1 – Paramètres pour la procédure alternative eBill	eBill/ <type>/< <i>emailAddress</i> <i>billRecipientID</i> >/< <i>referencedBill</i> >	1. En cas d'utilisation d' <i>emailAddress</i> : Facture: eBill/B/peter@muster.ch Rappel: eBill/R/peter@muster.ch Facture rectificative: eBill/B/peter@muster.ch/10201409
		2. En cas d'utilisation de <i>billRecipientID</i> : Facture: eBill/B/41010560425610173 Rappel: eBill/R/41010560425610173 Facture rectificative: eBill/B/41010560425610173/10201409

4. Limitations

Le paiement échelonné, proposé par le format eBill, n'est pas possible avec la QR-facture.

Seuls des factures, rappels et des factures rectificatives seront possibles avec la QR-facture. Les crédits et avis ne sont pas prévus.